

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025
Délibération n°2025/052

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 7/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – Virement de crédit n° 1

M. le Maire présente au Conseil municipal le virement de crédit n°1 du BUDGET PRINCIPAL pour procéder à des ajustements en section de fonctionnement, à savoir :

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
60636 – Vêtement de travail	- 234 €	
7392221 – FPIC	+ 234 €	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

VALIDE le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 NOV. 2025*

Le Maire



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.